

5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2011 et 2019** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 11 AU 22 AVRIL 2022

LOUPLANDE (3-11 ans) École Mozart 8 route de Soulligné-Flacé	ROËZÉ-SUR-SARTHE (3-11 ans) Espace des 2 Coqs Place Isaac-de-la-roche (église)	GUÉCÉLARD (3-11 ans) École René Cassin Rue du Dauphin
CÉRANS-FOULLETOURTE (3-11 ans) Espace Gérard Véron Rue de la République	<i>En raison du contexte sanitaire, les navettes transport entre les sites ALSH - Spay et Guécélard ne sont pas assurées. Les familles sont invitées à déposer les enfants directement sur les sites.</i>	SPAY (6 ans-11 ans) Domaine du Houssay Route d'Arnage

FACTURATION / RÈGLEMENT

Vous recevrez sur votre compte du portail familles la facture proforma et également un « avis des sommes à payer » par courrier et émis par le Trésor Public. Pour tout paiement en direct (espèces, chèques), nous dépendons de la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe.

Les différents modes de paiement sont :

- Chèques
- Espèces
- CB de votre compte du portail familles (lien vers le site de impots.gouv.fr)
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU
- Tickets loisirs MSA
- Aides aux loisirs CAF

 Les services du Val de Sarthe ne sont pas habilités à recevoir et à traiter de l'argent en-dehors des régies spécifiques.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 14 AU 27 MARS 2022

Inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE

Vos démarches en un clic.

24h/24 et 7j/7

Compte sécurisé

Paiement en ligne



Les réservations aux activités d'avril 2022 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfant(s) sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, personnes à contacter, personnes autorisées, autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du lundi 14 mars au dimanche 27 mars 2022.

Au-delà, les réservations sont définitives et facturables.

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	31,04 €	24,83 €	13,55 €	27,93 €	22,35 €	12,20 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 700 € ET 900 €	47,29 €	37,84 €	13,55 €	42,56 €	34,05 €	12,20 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 900 € ET 1 200 €	63,55 €	50,84 €	16,68 €	57,20 €	45,76 €	15,01 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	79,81 €	63,85 €	16,68 €	71,83 €	57,46 €	15,01 €

Consultation de la délibération sur le portail familles du Val de Sarthe.



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), les 4 pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer (les 2 avis dans le cas de déclarations non communes).
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé si votre enfant en a un.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 51 12
service-enfance@cc-valdesarthe.fr

Conception : service communication du Val de Sarthe. Photos : DR.
Impression : Imprimerie ITF - 72230 Mulsanne

ACCUEIL DE LOISIRS

AVRIL 2022



3-11 ANS

